

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 03 mars 2022

L'an deux mil vingt et un

Le trois mars, à 20 h

le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre ,

Étaient présents : Gilles ARNOULD, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Jean-Michel ROY

Étaient absents excusés : Samia BENMESSAOUDA (proc. à S. Faivre), Nicolas DESCHAMPS (proc. N. Bobillier-Chaumont), Anne-Lise HUMBERT (Proc. E. Chevrotton), Philippe MATTHEY (Proc. N. Kowal-Bondy), Claude SIMON

Secrétaire de séance : Chantal MARAUX

➤ **Approbation du compte rendu du 20 janvier 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **Comptes administratifs 2021**

Sarah Faivre présente les comptes administratifs 2021

- **Commune**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	234 157.97 €	246 050 €	203 065.07 €
012	Charges de personnel	190 385.03 €	207 902 €	207 787.43 €
65	Autres charges gestion courante	432 641.29 €	487 213 €	465 843.96 €
6611	Intérêts empr. & ligne trésorerie	5 701.01 €	5 469 €	5 460.04 €
739116	fonds national garantie	113 079.00 €	113 511 €	113 079.00 €
7391172	Prélèvements TH log. vacants		432 €	432.00 €
673	titres annulés ex antérieur	66.30 €	300 €	0
6811	amortissement	16 872.00 €	12 206 €	12 206.00 €
6817	provisions		200 €	
023	Virement à section d'investissement		189 460 €	
	TOTAL DEPENSES	992 902.60 €	1 262 743 €	1 007 873.50 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
70	Produits des services	58 959.52 €	48 200 €	50 584.46 €
73	Impôts et taxes	704 849.56 €	653 546 €	675 277.15 €
74	Dotations & participations	229 343.63 €	276 442 €	294 196.51 €
75	Produits gestion courante	159 736.16 €	204 200 €	173 696.15 €
76	Produits financiers	4.07 €		3.92 € €
77	Produits exceptionnels	7 523.91 €	200 €	7 595.44 €
6419	Remb. sur salaires	14 898.31 €	0	0
042	Amortissement	640.00 €	640 €	640.00 €
002	Excédent antérieur		136 809.22 €	
TOTAL RECETTES		1 175 955.16 €	1 320 037.22 €	1 201 993.63 €

Résultat Fonctionnement	183 052.56 €	194 120.13 €
Report exercice antérieur	2 607.72 €	136 809.22 €
Résultat de clôture fonctionnement	185 660.28 €	330 929.35 €

INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	RAR 2021
DEPENSES					
001	Solde d'investissement reporté		122 451.06 €		
1641	Remb. capital emprunt	45 774.43 €	53 216 €	53 215.87 €	
165	Cautions	640.41 €	2 500 €	1 013.88 € €	
202	PLU	2 100.00 €	8 000 €	6 226.86 €	
2117	Travaux forêts	2 244.00 €	2 500 €	2 244.00 €	
21311	Bâtiment mairie		4 200 €	4 176.15 €	
21318	travaux bâtiments	296 716.96 €	840 000 €	514 233.49 €	250 000 €
21534	Réseaux d'électrification		80 550 €	4 872.24 €	
2151	Réseaux voirie		97 000 €		80 000 €
2152	Aménagement voirie	2 353.20 €	14 100 €	27 430.87 €	
21568	Autres matériels (exctin, panneaux)		1 200 €	1 197.60 €	
2158	Autres immob	790.40 €	28 570 €	31 488.04 €	
2181	Instal. aménag. divers		4 000 €		
2183	Achat mat bureau et informatique	496.00 €	1 000 €	1 527.00 €	
2188	Autres immob	3 492.00 €	10 800 €		10 000 €
2315	Travaux (marché public)	27 770.40 €			
21/041	intégration frais étude				
13911/040	Amortissement subvention	640.00 €	640 €	640.00 €	
TOTAL DEPENSES		383 017.80 €	1 270 727.06 €	648 266.00 €	340 000.00€

RECETTES

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
021	Virement de la section de fonctionnement		189 460.00€		
10222	FCTVA	77 303.74 €	50 000 €	25 739.80 €	
10226	taxe aménagement	9 179.62 €	7 000 €	3 766.51 €	
1068	Excédent de fonctionnement	224 357.29 €	48 851.06 €	48 851.06 €	
1321	Subvention Etat	147 090.00 €	113 050.00 €	163 851.76 €	
1322	Subvention Région	131 129.99 €	98 000.00 €	19 869.99 €	76 000 €
1323	Subvention Département	41 600.00 €	80 680.00 €	73 507.00 €	7 173 €
1328	Autres subventions	3 880.00 €	79 680.00 €	19 910.00 €	10 700 €
1341	DETR	35 367.39 €	240 000.00 €	230 895.04 €	9 000 €
1641	emprunt		350 000.00 €	350 000.00 €	
165	Cautions	880.00 €	2 500.00 €	886.93 €	
2315	Travaux (remboursement)	3 264.00 €			
28	amortissement	16 872.00 €	12 206.00 €	12 206.00 €	
	TOTAL RECETTES	690 924.03 €	1 271 427.06 €	949 484.09 €	102 873 €

Résultat d'investissement de l'exercice	307 906.23€	301 218.09€
Report exercice antérieur	- 430 357.29€	-122 451.06 €
Résultat de clôture investissement	-122 451.06 €	178 767.03€
Reste à réaliser		
Dépenses	206 200.00 €	340 000.00 €
Reste à réaliser recettes	279 800.00 €	102 873.00 €
Résultat de clôture investissement	-48 851.06 €	-58 359.97 €
Résultat de clôture	136 809.22 €	272 359.38 €

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, le Président de séance, Marc Jacquot, soumet le compte administratif 2021 à l'approbation du conseil. Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

- **Eau - Assainissement**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	5 325.98 €	8 000 €	4 925.63 €
658	Autres charges gestion courante	80 681.68 €	274 033.00 €	99 032.85 €
6811	Amortissement	34 255.12 €	34 256.00 €	34 255.01 €
022	Dépenses imprévues		9 000.00 €	
	TOTAL DEPENSES	120 262.78 €	325 289.00 €	138 213.49 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
758	produits divers	10 433.58 €	6 000.00 €	3 318.46 €
002	Excédent antérieur		14 318.84 €	

TOTAL RECETTES	10 433.58 €	20 318.84 €	3 318.46 €
-----------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Résultat Fonctionnement	10 066.04 €	1 818.59 €
Report exercice antérieur	4 252.80 €	14 318.84 €
Résultat de clôture fonctionnement	14 318.84 €	16 137.43 €

**INVESTISSEMENT
 DEPENSES**

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
001	Solde d'investissement reporté			
2138	Autres constructions		2 180.00 €	2 179.20 €
215	Travaux divers		5 000.00 €	
TOTAL DEPENSES		0 €	7 180.00 €	2 179.20 €

RECETTES

001	Solde d'investissement reporté		884.20 €	
021	Virement de la section de fonctionn		6 500.00 €	
1068	Affectation de résultat	1 647.11 €		
275	Restitution dépôt	884.20 €		
TOTAL RECETTES		2 531.31€	7 384.20 €	0 €

Résultat d'investissement	-2 531.31 €	- 2179.20€
Report exercice antérieur	- 1647.11	884 20 €
Résultat de clôture d'investissement	884.20 €	- 1295.00€
Résultat de clôture exercice	15 203.40 €	14 842.43 €

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Maire ayant quitté la salle, le Président de séance, Marc Jacquot, soumet le compte administratif 2021 du camping à l'approbation du conseil.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

- **CCAS**

- **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Articles	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
658	Charges diverses		1 500 €	2 000.00 €
6541	admission non valeur		1 333 €	1 333.00 €
6561	Secours d'urgence	530.51€	1 000 €	
TOTAL DEPENSES		530.51 €	3 833.00 €	3 332.64 €

Le conseil communal d'action social prend acte des comptes de gestion 2021 du CCAS et approuve l'entière concordance avec les écritures du compte administratif CCAS 2021.

➤ **Logement : avenants baux, loyer appartement confrérie**

- Suite à la demande du locataire, la provision pour charge de chauffage du logement loué à Mme Parisot sera de 200 € au lieu de 150 € dès le mois d'avril 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte l'avenant au bail du 1^{er} février 2019 entre la commune de Quingey et Mme Parisot
- autorise le maire à signer cet avenant

- Suite au changement de référence de l'indice de révision du loyer, soit l'indice de référence des loyers à la place de l'indice du coût de la construction, le bail entre la commune et Mme Robert Christel doit être modifié

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte l'avenant au bail du 1^{er} août 2002 entre la commune de Quingey et Mme Robert avec comme indice de révision du loyer l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année n-1
- autorise le maire à signer cet avenant

- Logement confrérie

Suite au décès d'un locataire un logement d'environ 40 m² est libre, ce logement a été remis en état par les agents communaux, le loyer était de 197.20 €.

Suite aux informations reçues par l'association des maires de France et le besoin d'accueil des réfugiés Ukrainiens, le conseil municipal valide la mise à disposition de ce logement pour des réfugiés.

➤ **Occupation domaine public : terrasse, foire**

Terrasses : la commission a validé la reconduction des tarifs de 2019, les redevances n'ont pas été facturées en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à compter de l'année 2022, de maintenir les tarifs 2019 d'occupation du domaine public pour les terrasses des cafés et restaurants de Quingey comme suit :

- 8 € par m² jusqu'à 37 m²
- 10 € le m² supplémentaire de 37 m² à 70 m²

Soit :

Brasserie des sports : 9m² x 8 € = 72 €

Café de l'hôtel de ville : 37 m² x 8 € et 33 m² x 10 € = 626 €

Le Messimo : 37 m² x 8 € et 15 m² x 10 € = 446 €

Le Petit Quingeois : 37 m² x 8 € = 296 €

Hôtel de la Truite : 37 m² x 8 € et 13 m² x 10 € = 426 €

Foire :

Le tarif pour les exposants de la foire du 1^{er} lundi de chaque mois, était de 3 € par emplacement. Il est proposé un tarif forfaitaire annuel de 20 €, payable en début d'année.

Accord à l'unanimité des membres.

Il sera proposé aux exposants de se mettre sous les arcades afin de libérer le parking.

➤ **Convention SIPQ**

- Une convention a été signée afin que les agents communaux assurent la sécurisation des élèves sur le passage piétons à raison de 1 heure par jour, le matin et le soir.
N. Bobillier-Chaumont se chargera de contacter l'association des parents d'élèves pour connaître l'avis des parents sur ce service qui est très contraignant pour les agents et savoir si cette traversée est nécessaire matin et soir.
- Suite à l'arrêt maternité de la secrétaire au SIPQ, Jocelyne DETOUILLO est mise à disposition à raison de 6 heures hebdomadaires à compter du 24 janvier 2022, il convient de passer une convention avec le syndicat.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention pour le remboursement des frais de secrétariat entre la commune de Quingey et le syndicat intercommunal du Pays de Quingey
- autorise le maire à signer cette convention

➤ **Convention adhésion ADS communauté de communes Loue Lison**

La mission principale du service ADS est l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalabl) des communes membres en PLU. Les CU simples restant instruits par les communes.

S'ajoutent à cette mission de base, le contrôle et la verbalisation et des services annexes, à savoir : conseil/renseignement aux élus et pétitionnaires, assistance aux communes dans leur réflexion sur les PLU, carte communale, PLUi, SCOT..., veille juridique, assistance aux communes dans le cadre de contentieux et assistance aux communes pour l'élaboration du diagnostic Ad'Ap.

Le financement correspond pour 50 % en fonction du nombre d'actes et 50 % en fonction de la population.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CCLL à compter du 01 janvier 2022,
- D'approuver la convention d'adhésion CCLL/commune qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service et les rôles et obligations du service commun et de la commune
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion CCLL/commune

➤ **Modification statuts de la communauté de communes Loue Lison**

Suite à diverses modifications, la Communauté de communes doit mettre à jour ses statuts, soit :

- Ajout des espaces France Services d'Ornans, Amancey et Quingey
- Ajout de deux sentiers de randonnée d'intérêt communautaire (sentier des Gabelous, sentier des Aiguillons de brasse)
- Retrait du réseau de parrainage du MEDEF
- Retrait du Plan de circulation d'Ornans

Le conseil municipal à l'unanimité valide la modification des statuts de la communauté de communes Loue Lison.

➤ **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Le comité syndical du SYDED a délibéré pour appliquer la taxe au coefficient 8.5 à compter du 1^{er} janvier 2022, en remplacement du coefficient 6 afin d'anticiper la fixation uniforme à ce coefficient, décidée par l'Etat pour l'ensemble du territoire national à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il a également décidé de reverser à toutes les communes concernées, une part égale à 25 % (33 % actuellement) du montant de la taxe perçue sur leur territoire. Ce taux permettra de maintenir le montant versé à toutes les communes au même niveau que celui qui est reversé chaque année. Cette taxe permet de financer les projets de transition énergétique.

La commune doit prendre une délibération en ce sens afin de continuer à percevoir cette taxe, avant le 1^{er} juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- De donner délégation en Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ **Reconduction contrat vérification aires de jeux**

Le contrat avec Système est arrivé à échéance, il est proposé de le reconduire comme suit :

- Un contrôle principal des équipements avec maintenance préventive des jeux et de l'enceinte multisports pour 360 € HT
- Contrôle fonctionnel des jeux et de l'enceinte multisports avec maintenance préventive pour 425 € HT

➤ **Avancement de grade, création de poste**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le conseil municipal à l'unanimité, valide :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe permanent à 17.25 heures hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2022 :

Suppression du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe permanent à 17.25 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2022 :

Création du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié

Filière / cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	TC/TNC *	T/NT **
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	2	TC	T
Adjoint technique	C	3	2 TC 1 TNC	S
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	TNC	T
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	T

* TC : Temps complet

* TNC : Temps non complet

** T : titulaire

** S : Stagiaire

➤ Aménagement parc base de loisirs

Le gérant de la base de loisirs propose d'organiser des concerts sur l'été, le jeudi soir, à partir du 14 juillet.

Il est demandé à la commune d'aménager une scène permanente pour environ 2 000 €.

Accord à l'unanimité des membres

➤ Camping : concession DSP, convention

Suite à la consultation en date du 2 décembre 2021, à la commission de délégation en date 14 janvier 2022, à la négociation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la convention de concession et délégation de service public de l'exploitation du camping municipal de Quingey avec la SARL les bords de Loue représentée par Sébastien Brugnot,
- Valide la redevance à 5 % sur l'ensemble des locations sur toutes les installations y compris à venir
- Valide les travaux par le délégataire sous réserve d'une validation par le 1^{er} adjoint et d'une conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité
- S'engage à revoir à la baisse la redevance en cas de mauvaise saison estivale ou comme en 2020 de pandémie
- Se garde la possibilité d'annuler la DSP en cas de changement de propriétaire ou de dépôt de bilan

➤ Informations du maire, questions diverses

- Travaux gendarmerie
- PVD : mise en place d'un accompagnement par le bureau d'étude SCET, ce bureau nous proposera dans un premier temps une aide sur les documents de consultation pour les travaux de rénovation du bâtiment Château Nicolas.
Un nouveau recrutement du chargé de mission est en cours par la commune d'Ornans
- Une cellule médicale dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque est mise à disposition de Mr Cherubin Jeannette qui travaille sur l'écriture d'un disque avec Miss France 2019
- 2 commissions budgets sont prévues les 15 et 31 mars 2022
- M. Jacquot : Suite à une demande de l'entreprise Gavignet, le conseil municipal donne un accord de principe pour la vente d'une benne collecteur d'herbe pour une valeur de 2 500 €
- N. Bobillier-Chaumont : demander au propriétaire d'entretenir, tailler le long du chemin piétonnier derrière le collège
- M. Jacquot : les travaux, effectués par l'EPAGE, du ruisseau Saint Renobert vont démarrer